

DEPARTEMENT 13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE: 07

CONVOCATION 03 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08 mars 2022

Objet:

Marché de fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de matériel de nettoyage-lot 6: Matériels de nettoyage de la Ville de Salon de Provence et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Salon de Provence- Avenant n°1 de transfert à l'accord cadre à bons de commande, passé selon les procédures d'Appel d'Offres ouvert à lots séparés, conclu avec la Société GROUPE PIERRE LE GOFF MEDITERRANEE

ACTE TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE

LE 1 4 MARS 2022

PUBLIE-LE

1 6 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Georges VIALAN, Madame Catherine VIVILLE.

Pouvoirs:

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLAN-CHARD

Absents excusés:

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Madame Hélène HAENSLER, Madame Sophie MERCIER, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur David YTIER, Monsieur Farid ZERGUINE.

Secrétariat :

Madame Brigitte SOLER, Directrice du C.C.A.S.

Dans le cadre de la convention de groupement de commande pour les achats standards de fournitures et services courants et de ses avenants successifs conclus avec la Commune de Salon-de-Provence, un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de matériel de nettoyage – Lot 6 : Matériels de nettoyage, a été, à l'issu d'une procédure d'appel d'offres, notifié à la société GROUPE PIERRE LE GOFF MEDITERRANEE, le 24 mars 2021.

Le groupe PLG, exploitant la société PLG Méditerranée, a souhaité procéder à une globalisation des activités et à la simplification de l'organisation administrative du Groupe PLG.

Dans ce cadre, la société PLG Méditerranée a donné en location-gérance son fonds de commerce de distribution, achat et vente d'articles et objets se rapportant à l'hygiène, l'essuyage industriel, l'équipement et la fourniture hôtelière, exploité à Nîmes, à la société PLG à compter du 1^{er} novembre 2021.

Cette modification, qui affecte la personne du titulaire, doit donner lieu à la conclusion d'un avenant de transfert du marché à la société PLG, dont l'appréciation des garanties professionnelles et financières autorise ce transfert.

Il est donc proposé de conclure un avenant n° 1 de transfert de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de matériel de nettoyage Lot 6 : Matériels de nettoyage, à la société PLG, venant aux droits de la société PLG Méditerranée. L'ensemble des autres stipulations du contrat reste inchangé.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 de transfert de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de produits d'entretien d'hygiène et de matériel de nettoyage- Lot 6 : Matériels de nettoyage, à la société PLG venant aux droits de la société PLG Méditerranée, ci-annexé.
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer cet avenant et tout document s'y rapportant

- SE PRONONCE :

POUR: Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Georges VIALAN, Madame Catherine VIVILLE.

ce-président du

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.